

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4576**

commune (s) : Saint Fons

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées 40, avenue Jean Jaurès et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4576**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées 40, avenue Jean Jaurès et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la réalisation du Tour de ville de Saint Fons, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir 2 parcelles de terrain nu situées 40, avenue Jean Jaurès à Saint Fons et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AC 468 d'une superficie de 4 mètres carrés, ainsi que d'une emprise de 503 mètres carrés environ à détacher de la parcelle de plus grande étendue cadastrée actuellement AC 140. Ces 2 parcelles, impactées par l'emplacement réservé (ER) n° 25 inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) en vue de la création d'une voie nouvelle, devront être intégrées dans le domaine public de voirie communautaire, après réalisation des travaux d'aménagement.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces parcelles se ferait à titre purement gratuit, biens libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu, l'une de 503 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée AC 468 et l'autre de 4 mètres carrés cadastrée AC 140 situées 40, avenue Jean Jaurès à Saint Fons et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat, en vue de leur intégration dans le domaine public de voirie communautaire.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2209, le 18 février 2013 pour la somme de 2 636 000 € en dépenses.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses, compte 2112 - fonction 822 - et en recettes - compte 1328 - fonction 822 - exercice 2013.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.